

Table des matières

Préface	7
<i>Jean LEROY</i>	
Le rôle du courtier ou de l'agent dans la prévention ou la promotion des recours de l'assureur	9
<i>Denis VAN DER ELST</i>	
Introduction	9
Section 1. Champ d'application de l'article 41	10
Section 2. Clauses dans les polices d'assurance	12
Sous-section 1. Assurances dégâts matériels et pertes d'exploitation Assuralia	12
Sous-section 2. Assurances de la Responsabilité Civile des Entreprises	12
Sous-section 3. Assurances Accidents, pour le personnel d'une entreprise	13
Section 3. Analyse des engagements de l'assuré	14
Section 4. Dérogations à l'article 41	15
Section 5. Monitoring des clauses contractuelles	17
Section 6. Assistance en cas de sinistre	18
Conclusion	20
L'action récursoire : petit tour d'horizon	23
<i>Bernard CEULEMANS et Joëlle TINANT, avec la collaboration de Séverine SIMAR et Sébastien VAN EYLL</i>	
Section 1. L'application du principe de l'exécution de la bonne foi dans le cadre de l'action récursoire	23
Sous-section 1. Fondement de l'action récursoire	23
Sous-section 2. Nature de l'action récursoire	24
Sous-section 3. Principe de l'exécution de bonne foi des conventions	25
ANTHEMIS	179

Sous-section 4. Position adoptée par les Cours et Tribunaux en application de la loi du 25 juin 1992	28
Sous-section 5. Conclusion	33
Section 2. La prescription de l'action récursoire	33
Sous-section 1. Prise de cours	34
Sous-section 2. Quittance	35
Sous-section 3. Interruption et suspension	36
§ 1 ^{er} . La suspension	36
§ 2. L'interruption	36
Section 3. La notification de l'intention d'exercer un recours au sens de l'article 88, alinéa 2, de la loi du 25 juin 1992	37
Sous-section 1. Le contrat d'assurance est-il ou non un contrat d'adhésion et quelles en sont les conséquences?	37
Sous-section 2. À quel moment l'assureur doit-il notifier son droit de recours?	38
Sous-section 3. Sous quelle forme la notification doit-elle être réalisée?	40
Sous-section 4. À qui la notification doit-elle être adressée?	41
Sous-section 5. Quelle doit être la portée du contenu de la dénonciation adressée à l'assuré et/ou au preneur d'assurance?	42
Section 4. Omission ou inexactitude intentionnelle : action récursoire ou action en nullité?	43
Sous-section 1. L'action récursoire	44
§ 1 ^{er} . Prescription	44
§ 2. Exigence de notification préalable	44
§ 3. Étendue du recours	44
Sous-section 2. L'action en nullité	45
§ 1 ^{er} . Prescription	45
§ 2. Conditions de l'action	46
§ 3. Effet rétroactif et conséquences de l'action en nullité	46
Sous-section 3. Conclusions et perspectives	47
Section 5. L'action récursoire à l'encontre du mineur auteur responsable du sinistre	47
Sous-section 1. Le recours de l'assureur RC Vie privée en cas de faute intentionnelle du mineur	48
Sous-section 2. Le recours de l'assureur contre les parents du mineur responsable du sinistre	53

Section 6. L'action récursoire et l'article 29bis de la loi du 21 novembre 1989	54
Sous-section 1. Le principe même de l'action récursoire	55
§ 1 ^{er} . L'assuré est responsable de l'accident et du dommage	56
§ 2. Pas de responsabilité dans le chef de l'assuré	56
§ 3. L'assuré est en partie responsable de l'accident et du dommage	57
§ 4. Tentative de solution	58
Sous-section 2. L'action récursoire de l'assureur peut-elle être intentée contre l'assuré qui a été bénéficiaire des indemnités sur base de l'article 29bis en sa qualité d'ayant-droit d'une personne protégée par cette disposition ?	62
La subrogation de l'assureur	63
<i>Jonathan WILDEMEERSCH et Jessica LOLY</i>	
Section 1. Notion et champ d'application	63
Sous-section 1. Subrogation de droit commun	63
Sous-section 2. Subrogation de l'assureur – Principe indemnitaire	64
Sous-section 3. Étendue de la subrogation de l'assureur	67
Section 2. Caractère d'ordre public ou impératif de la subrogation – Dérogations admises	67
Section 3. Conditions du paiement subrogatoire	70
Sous-section 1. Paiement préalable effectif	71
Sous-section 2. Paiement valide	73
Sous-section 3. Paiement par un tiers de la dette d'autrui	73
Section 4. Action subrogatoire <i>versus</i> action récursoire	76
Section 5. Cas particulier : recours entre assureurs couvrant le même intérêt	77
Section 6. Effets de la subrogation	79
Sous-section 1. La substitution dans les droits du créancier originaire	81
§ 1 ^{er} . Les intérêts	83
§ 2. L'intervention « volontaire » de l'assureur au bénéfice de son assuré	85
§ 3. Le cas particulier de l'assurance facultative des accidents du travail dans le secteur public	88

Sous-section 2. L'opposabilité au subrogé des exceptions préexistantes	91
Sous-section 3. Substitution à concurrence des montants payés en faveur de l'assuré (ou du bénéficiaire)	93
Sous-section 4. Le droit de préférence et ses limites	95
Sous-section 5. Inexistence de la créance contre le débiteur	95
Conclusion	96
L'action en répétition de l'indu de l'assureur	97
<i>Marie-Pierre NOËL</i>	
Introduction	97
Section 1. Notions	98
Sous-section 1. Paiement indu	98
Sous-section 2. <i>Solvens et accipiens</i>	98
Sous-section 3. Droit applicable	105
Section 2. Conditions du paiement indu	108
Sous-section 1. Prestation positive ou négative accomplie à titre de paiement	109
Sous-section 2. Caractère indu de la prestation accomplie à titre de paiement	110
§ 1 ^{er} . Condition fondamentale : absence de cause	110
§ 2. Trois espèces d'indus	111
Sous-section 3. L'erreur du <i>solvens</i> est-elle requise pour obtenir la répétition de l'indu ?	114
Sous-section 4. Applications dans le domaine des assurances	117
Section 3. Effets du paiement indu	123
Sous-section 1. Bonne ou mauvaise foi de l' <i>accipiens</i>	123
Sous-section 2. Obligations de l' <i>accipiens</i> et du <i>solvens</i>	125
§ 1 ^{er} . Obligations de l' <i>accipiens</i>	125
§ 2. Obligations du <i>solvens</i>	131
Sous-section 3. Exceptions opposables au <i>solvens</i>	131
§ 1 ^{er} . Exceptions opposables quel que soit le type d'indu	132
§ 2. Exception édictée par l'article 1377, alinéa 2, du Code civil	134
Sous-section 4. Action en répétition de l'indu	137
§ 1 ^{er} . Répétition de l'indu et droit de la preuve	137
§ 2. Prescription de l'action en répétition de l'indu	138

Section 4. Indu et responsabilité délictuelle	140
Les autres fondements du recours de l'assureur	
Enrichissement sans cause, gestion d'affaires, engagement par déclaration unilatérale de volonté, apparence et recours direct	145
<i>Cédric EYBEN</i>	
Introduction	145
Section 1. Les quasi-contrats	145
Sous-section 1. L'enrichissement sans cause	146
§ 1 ^{er} . Notion	146
§ 2. Conditions	146
§ 3. Effets	153
Sous-section 2. La gestion d'affaires	154
§ 1 ^{er} . Notion	154
§ 2. Conditions	154
§ 3. Effets	158
Section 2. Les autres sources prétoriennes d'obligations	159
Sous-section 1. La théorie de l'apparence ou de la confiance légitime	159
Sous-section 2. L'engagement par déclaration de volonté unilatérale	164
Section 3. Le recours « personnel » ou « direct » de l'assureur	167
Conclusions	171
<i>Hélène DE RODE</i>	